



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-02-2025 /

Dossier complet le : 18-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001418/KK P

1 Intitulé du projet

Parc Photovoltaïque - ZAC Le Monne -72700 ALLONNES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERCOOP PAYS DE LA LOIRE

Raison sociale

ENERCOOP PAYS DE LA LOIRE

N° SIRET

84323295000017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BUREAU

Prénom(s)

ERIC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation photovoltaïque au sol de production d'électricité d'une puissance supérieure à 300kWc et inférieure à 1MWc.
Le projet est soumis à examen au cas par cas

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe sur une parcelle de faible emprise (<1ha) et difficilement accessible sans travaux lourds pour installer une entreprise avec des flux de marchandises et de personnes. La production d'électricité Photovoltaïque convient bien à la parcelle classée U ECO 1, la production d'électricité photovoltaïque étant en cohérence avec cette classification.
Ce projet contribue à la transition énergétique en permettant de produire localement l'équivalent de la consommation électrique domestique annuelle d'environ 300 personnes (hors au chaud et chauffage).
Les acteurs du projet envisagent de valoriser la production localement soit en contrat direct (UPPA/CPA) ou boucle d'ACC (Auto-Consommation Collective).
La présence de collectifs citoyens dans la société de production permettra également de réaliser des actions pédagogiques auprès des habitants d'Allonnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A chaque étape, un tri des déchets est mis en place et le site est nettoyé avant la fin du chantier.

Les grandes étapes du chantier sont :

- la préparation du terrain (piquetage, pose de la clôture et du portail, installation de la base de vie et de la zone de stockage)
- la réalisation des tranchées de raccordement si l'étude de sol confirme cette possibilité
- l'installation des pieux ou des longrines béton de lestage, la technique d'ancrage étant subordonnée aux résultats des études géotechniques ;
- le montage mécanique des structures des tables support ;
- le montage mécanique des modules PV ;
- la fixation des onduleurs aux structures et le raccordement électriques depuis les onduleurs jusqu'au point de livraison ;
- l'installation de deux armoires basse tension et points de livraison ;
- le raccordement électriques des modules PV entre eux, la mise à la terre des modules, des structures métalliques et des onduleurs ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il y aura peu de passage sur le site pendant la phase exploitation.

Le suivi de la production sera pilote à distance par télégestion. L'entretien et la maintenance sont les deux phases qui généreront des visites physiques. Le pâturage de la végétation durant la phase de pousse (Mars -Novembre), est la forme d'entretien privilégiée, mais le passage d'un engin léger (tondeuse) est prévu si le pâturage s'avère impossible. La maintenance préventive sera organisée pour surveiller le bon fonctionnement de la centrale de production et un contrôle visuel des organes de productions. Quelques passages annuels sont à prévoir.

La maintenance curative sera déclenchée en cas de dysfonctionnement et pourra intervenir à tout moment.

La nature des interventions et l'évacuation systématique des déchets liés aux interventions permettent de limiter les impacts des interventions pendant les phases production/ maintenance. Les entretiens seront limités et sans risque pour la santé. La sécurité du site sera organisée avec la clôture et l'accès par code ou clé sur le site par le portail.

Le démantèlement sera réalisé en fin d'exploitation et l'ensemble des éléments constitutifs du projet seront évacués après démontage. Cette phase de travaux sera équivalente en terme de nuisance que pour la phase construction avec l'évacuation de déchets/matériels qui ne présentent pas de risque pour la santé. Nous portons une importance particulière au traitement des déchets via notamment :

- l'évacuation des panneaux photovoltaïque dans le respect de la réglementation actuelle et

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée prévue : 748 kWc	(748, kWc)
Nombre de panneaux photovoltaïques	(~ 1780 , Panneaux)
Surface de panneaux solaire :	(2800, metre carre)
	(8500, metre carre)
	(2.5, metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'y a pas de ZNIEFF sur la zone (les plus proches sont a 1 a 2.5 km vers le Nord (ZNIEFF de type I et II) et 1 et 2.5 km vers l'EST (ZNIEFF de type I et II)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le PNR le plus proche (NORMANDIE - MAINE) est a 30 km vers le Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Plan de prevention du bruits (19/12/2024): Le Mans Metropole - Amenagement de Chronolignes sur le reseau urbain de transport public de Le Mans Metropole (20/07/2022). la zone du projet n'est pas concernee par la carte du bruit...
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il n'y a pas de patrimoine classe sur la zone du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone humide sur la zone du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention des inondations -2018 La zone du projet n'est pas couverte par le risque lie a la riviere Sarthe (ou Huisne) a l'EST du projet. Il n'y a pas de cours d'eau sur la zone du projet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prevention approuve en Decembre 2019 par Le Mans Metropole. il est relatif aux debordements des rivières Sarthe et Huisne. La commune d'Allonnes (72700) est concernee par ce plan mais le projet ne se situe pas
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	il n'y a pas d'information de site pollue pour le site de l'etude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone de captage d'eau sur la zone du projet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de site inscrit sur la zone du projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Superieure a 15 kilometres (PNR Normandie-Maine)
D'un site classé ?	☐	☒	> 1 kilometre (Nord)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'installation PV ne consomme pas d'eau potable, sauf dans le cas d'un nettoyage des panneaux (une fois tous les 3 ans au maximum) qui consommerait environ 1 m3 d'eau amenée dans un container (pas de raccordement au réseau d'eau potable prévu). Le site ne nécessite pas de raccordement au réseau d'assainissement. Des toilettes chimiques seront
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'espacement entre les modules de 1 a 2 cm permet une infiltration de l'eau de pluie au droit des modules et ne modifie les écoulements souterrains.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y a pas de remblais qui sera utilisé pour la mise en place du parc photovoltaïque. L'ensemble des éléments qui sont utilisés pour installer le parc seront retirés après usage : Modules photovoltaïques (recyclage > 90%), cadres métalliques et pieux : recyclage >90%, Câbles, clôture,
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'y a pas de forage ou excavation de terre pour l'installation du parc de production photovoltaïque.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Il n'y a pas de consommation de ressources du sol ou du sous-sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site ne necessite pas de raccordement au reseau de fourniture d'eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Lors des phases de construction et de demantelement, les impacts sont limites a la presence humaine et de materiel. Ils sont egalement limites dans le temps. La bonne organisation du chantier est un element essentiel du projet et l'evacuation des dechets sont systematiques. Pendant l'exploitation, il y a peu de passage humain et il n'y a pas de materiel nocif sur le site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les zones NATURA 2000 sont toutes distantes de plusieurs km du projet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sur cette ZAC l'usage agricole n'est pas adapte, la parcelle etant classée U ECO1
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Allonnes communique sur l'evaluation des risques naturels presents sur la commune. Ils sont repris dans la note au depot. Il n'y a pas de risque particulierement present. L'inondation aux abords de la Sarthe et L'huisne ne concerne pas le site, le risque RADON est faible et le site ne comporte pas de batiment, le risque tremblement de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'y a pas de risque sanitaire engendre par le projet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'absence de rejets et les materieaux utilises n'engendrent pas de risque sanitaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En dehors de la periode de construction et demantelement il n'y a pas de circulation reguliere aux abords et sur le site. Les interventions de maintenances / entretiens sont limitees a quelques passages par annee.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La production genere peu de bruit (lie a la production d'electricite) et le type de bruit est plutot dans les graves.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le site ne genere pas d'odeur en phase construction, production et demantelement
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a pas d'emission lumineuse. Le reflet solaire est possible.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La radiatoin solaire est recherchee. Les panneaux sont plutot orientes vers le SUD
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Il n'y a pas de rejet dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Il n'y a pas de rejets liquides. La pluie s'evacue par les espaces entre les panneaux et s'infiltre dans le sol. Il n'y a pas de gouttiere.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'y a aucun effluent (sauf pluie qui s'écoule des panneaux)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase production, il n'y a pas d'émission /production de déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas de zone ABF /Patrimonial sur la zone du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La Zone du projet est une ZAC. Le projet production d'énergie électrique renouvelable est en cohérence avec l'objet de la ZAC.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La production photovoltaïque ne génère pas d'effluent de quelque nature que cela soit. En conséquence, il n'y a pas d'effet cumulatif avec d'autres productions dans le périmètre de la ZAC le Monne à Allonnes 72700

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans degagement, ni effluent les effets de nature transfrontiere sont inexistants. La visibilite du parc depuis l'espace public est faible.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La production photovoltaïque ne genere pas de dechet, ni d'effluent. La surveillance de la production est realisee par telemetrie et ne necessite pas de presence humaine quotidienne. Les materiaux utilises seront retires a la fin de l'exploitation dans plus de 20 ans. Il n'y a pas de beton ni ciment utilises et un petit local d'environ 1m2 au sol sera arime au sol. Des operations de maintenances preventives ou curatives sont realisee durant toute la periode de production. Les phases travaux et deconstructions sont les etapes les plus sensibles. Elles devront etre organiser pour limiter les impacts negatifs a la fois en termes de temps et d'intensite des impacts. Les arbres presents seront maintenus, il n'y a pas de fondation ni travail du sol sauf léger travail d'arrasement si necessaire. les dechets seront tries et evacues. L'enherbement sera

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans un cadre assez general, les chantiers doivent eviter les periodes sensibles pour la majorite des especes et notamment la nidification des oiseaux en s'effectuant plutot a partir de septembre et pas apres Fevrier /mars. cette mesure essentielle permet de reduire sensiblement le risque de destruction d'oeufs ou d'individus peu mobiles ainsi que le risque d'abandon de nichee lors des travaux.

Pour limiter la propagation des plantes exotiques, aucun remblais ne sera apporte sur site et les engins (notamment leurs roues) devront etre propres en arrivant et repartant. La duree des travaux pour ce type de parc etant assez limitee dans le temps, il conviendra d'organiser au mieux les differentes etapes pour eviter de prolonger la duree de perturbation de la zone de travaux. Des passages pour petits animaux seront inseres dans la cloture qui borde le parc.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ZAC "Le Monne" est une zone d'activité industrielle et logistique. La zone du projet se situe à son extrémité Nord-Est, peu accessible (délaisse de la base Carrefour). Classée UECO 1 elle peut produire de l'électricité photovoltaïque. Il y a déjà deux parcs photovoltaïques en production à 500 m. Ils ont fait l'objet d'études environnementales (> 1 MWc). Dans les deux cas, 2013 et 2021-2022 le PC a été obtenu. Dans le même temps d'autres entreprises de logistiques et Cenovia ont réalisé des études environnementales qui permettent d'évaluer la sensibilité environnementale de la zone (chiroptères, insectes xylophages, reptiles...). Le projet porte par les différents acteurs dont Cenovia, présente des éléments favorables : production décarbonée d'électricité (économie de GES), faible impact pendant la production et démantèlement total en

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)